

13 RUE DE PARIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 rue Paul BERT
93500 PANTIN

917 960 213 RCS BOBIGNY

**PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS de l'ASSOCIEE UNIQUE
du 28 décembre 2024**

Le vingt huit juin deux mille vingt quatre, à onze heures trente, la société LITTLE TRIBECA, Associée Unique, représentée par son Président, Monsieur Nicolas BARTHOLOMEY, propriétaire des 20 actions d'une valeur nominale de 50 euros composant le capital social d'un montant de 1 000 euros, a pris les décisions suivantes concernant :

- Le changement de dénomination sociale et la modification de l'article 2 des statuts
- L'adoption d'un logo
- L'extension de l'objet social et l'extension de l'article 4 des statuts.

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique décide de modifier la dénomination sociale, actuellement 13 RUE DE PARIS, pour adopter, à compter du 1^{er} janvier 2025, une nouvelle dénomination sociale : **LT SOUND RECORDING.**

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié comme suit :

« ARTICLE 2 – DENOMINATION SOCIALE

La dénomination sociale de la Société est : **LT SOUND RECORDING. »**

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de cette modification de la dénomination sociale, l'associée unique décide d'adopter un graphisme particulier pour l'écriture de cette nouvelle dénomination, ainsi qu'un logo à inscrire sur certains documents.

Cette nouvelle dénomination sociale, ainsi que le logo, est décrite sur une feuille annexée à la présente délibération de l'associée unique, la société LITTLE TRIBECA.

TROISIEME RESOLUTION

L'associée unique décide d'étendre, à compter du 1^{er} janvier 2025, l'objet social de la société en y ajoutant « la recherche et le développement dans les domaines liés au son et à l'image ».

En conséquence, l'article 4 des statuts devient :

« ARTICLE 4 - Objet

La société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- l'enregistrement sonore et l'édition musicale,
- toutes activités liées à la production de matrices sonores originales, sur tous supports, la mise à disposition des enregistrements, leur promotion et leur distribution,
- la production de films ou de vidéo clips, la post production et d'une manière plus large, toutes activités liées à l'audiovisuel,
- la recherche et le développement dans les domaines liés au son et à l'image

ainsi que toutes opérations connexes ou complémentaires se rattachant à l'objet ci-dessus. »

le reste de l'article demeure inchangé.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes et des statuts mis à jour, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée unique, la société LITTLE TRIBECA, représentée par son Président, Nicolas BARTHOLOMEE.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Nicolas Bartholomée', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.